

# Compte-rendu du Conseil Scientifique du 18/01/11

**Présents:** T. Patzak, L. Auvray, M. Badoual, P. Schwemling, E. Bossy, V. Repain, A. Lemaitre, S. Corbel, L. Guidoni, Michel Saint-Jean

**1. Renouveaulement du CSAC** (Commission du suivi et de l'avancement des carrières)

Proposition pour les membres de la CSAC issus du Conseil Scientifique

Président: F. Gallet

Membres: P. Schwemling, E. Rolley, S. Corbel, S. Mei, M. Saint-Jean, V. Repain, A. Barthelemy

## **2. Remplacement Benoit Ladoux**

Le remplacement de Benoit Ladoux par Guillaume Grégoire a été voté à l'unanimité.

## **3. Demande d'éméritat de Jean Klein**

Un avis favorable est donné à la demande de Jean Klein.

## **4. HDR**

Un avis favorable est donné aux demandes de Jacques Delabrouille (CNRS, APC), de Rémi Cornat (CNRS, Polytechnique) et de Loic de Carlan (CEA Saclay)

## **5. Délégation CNRS**

T. Patzak étant concerné par les demandes de délégation, il a quitté la salle et c'est P. Schwemling, en tant que Vice-Président du Conseil, qui a présidé la fin de la séance. Le Conseil Scientifique a procédé au classement des demandes de délégation qui lui ont été soumises:

- 1) Christian RICOLLEAU
- 2) Yann RASERA
- 3) Denis BARTOLO
- 4) Sylvain COURRECH DU PONT
- 5) Sébastien CHARNOZ
- 6) Kyan SCHAMANECHÉ
- 7) Benoît LADOUX
- 8) Thomas PATZAK
- 9) Edouard BOULAT
- 10) Julien SERREAU
- 11) Danièle STEER
- 12) Angela VASANELLI
- 13) Simona MEI
- 14) Jihad MOURAD
- 15) Drazen ZANCHI
- 16) Mélissa RIDEL
- 17) Maurice COURBAGE
- 18) Pierre BINETRUY
- 19) Yves CHARON

Dans ce classement, le Conseil a souhaité privilégier les premières demandes, et d'une manière générale, optimiser la visibilité et le retour scientifique pour l'UFR de Physique. Il est à noter que les demandes de renouvellement de deux directeurs de laboratoires de l'UFR sont classées aux deux dernières positions. Ce point a longuement fait débat, et leur classement ne doit pas être pris comme un jugement sur la qualité de leur dossier. Le Conseil est en effet extrêmement conscient de la charge de travail que représente la direction d'une unité CNRS, et de la nécessité de soutenir les enseignants-chercheurs qui s'investissent dans ce type d'activité. Il considère donc que le CNRS doit leur accorder une délégation, avant tout au titre de leur investissement dans l'administration de la recherche, plus qu'au titre de leurs activités de recherche, aussi respectables soient celles-ci par ailleurs.